



Solde de tout comptes

Par **Jojo-theo**, le **19/07/2021** à **13:15**

Bonjour ne pouvant pas déposer de chèque sur mon compte (nickel) j'ai demander à ma direction s'il pouvait me le faire par virement et il refuse. A t il le droit de refuser ? C'est pas que je ne veux pas du chèque... C'est que je ne peux pas encaisser le chèque

Merci pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **19/07/2021** à **14:01**

Bonjour

Votre employeur pourrait être plus coopératif, mais il a choisi de régler les salaires par chèque, c'est son droit.

Il vous reste à ouvrir un compte acceptant les chèques.

Par **P.M.**, le **19/07/2021** à **14:20**

Bonjour,

Vous parlez dans le titre de votre sujet de solde de tout compte, il faudrait savoir comment vous étiez payé pour les salaires précédents...